

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 60

présenté par

M. Huyghe, Mme Louwagie, Mme Tabarot, M. Dassault, M. Olivier Marleix, M. Couve,
M. Martin-Lalande, M. Cherpion, Mme Dion, M. Morel-A-L'Huissier, M. Bénisti, M. Aboud,
M. Foulon, M. Cinieri, M. Gorges, M. Daubresse, M. Marty, M. de La Verpillière, Mme Genevard,
M. Myard, M. Gibbes, M. Gosselin, Mme Poletti, M. Decool, M. Gérard, Mme Marianne Dubois et
Mme Duby-Muller

ARTICLE 12

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de coordination avec l'amendement précédent se justifie par le fait d'avoir intégré la péréquation interprofessionnelle dans les critères déterminants du tarif.